



## 2024 Festivale de hockey mineur des Premières Nations Règles officielles



L'organisation du E.I.S.R.A. a établie ces règles pour le Festivale de hockey mineur des Premières Nations. Cet événement est organisé dans l'esprit du franc jeu, l'esprit sportif et du rassemblement des peuples à travers le sport. Bonne chance à toutes les équipes.

- 1. Ce festivale sera joué en accordance aux règles de Hockey Québec ainsi que celles établies par le comité organisateur.**
- 2. Tout(e) entraîneur(e) et/ou gérant(e) doit se reporter au bureau d'enregistrement du Centre Agnico Eagle avant la tenue de leur premier match pour compléter tout formulaire d'enregistrement d'équipe et pour finaliser tout paiement.**
- 3. L'alignement présenté sur la première feuille de match de l'équipe sera considéré comme alignement officiel pour la durée de l'événement. Le comité organisateur acceptera cependant aussi le formulaire d'enregistrement de l'équipe. Aucun changement ne sera accepté après ce premier match. Il est de la responsabilité de l'entraîneur(e) et/ou le/la gérant(e) de s'assurer, par leur signature, que tout(e) joueur/se est listée sur l'alignement officiel.**
- 4. Tout(e) joueur/se doit jouer au moins un match régulier de leur équipe pour être éligible pour jouer dans la ronde éliminatoire. Par contre, si le troisième match devait être un match éliminatoire ou de qualification, ce match comptera comme un match régulier.**
- 5. Tout(e) joueur/se sous contrat (carté) avec une équipe fédérée ne sera pas éligible de participer au festivale si leur équipe a encore des matchs à disputer dans la présente saison, même s'il n'y a pas de match cédulé durant la fin de semaine du festivale.**
- 6. Pour déterminer dans quelle catégorie à participer**

Lorsqu'une communauté a une population de plus de mille (1000) personnes, elle doit enregistrer leur première (ou seule) équipe dans la division compétitive, sauf s'il n'y a pas de joueurs de calibre compétitifs pour cette communauté. La communauté doit en faire la demande au comité et recevoir l'approbation. Les alignements seront vérifiés pour s'assurer qu'il n'y a pas de joueur(s) compétitif(s). Les communautés avec moins de 1000 de population sont libre de déterminer la division dans laquelle elle veut participer.

**2024 Festival de hockey mineur des Premières Nations**  
**Règles officielles**

**7. Chaque joueur/se peut jouer pour seulement une équipe et dans une seule catégorie. Aucun(e) joueur/se affiliée n'est permis dans ce festival.**

Si une équipe est prise en faute à cette règle, le/la joueur/se sera automatiquement suspendu(e) pour un match de leur équipe. L'équipe fautive sera aussi punie en perdant tout match en ayant participé avec un(e) joueur/se inéligible, incluant la perte de leur point de franc-jeu. L'entraîneur/e sera aussi suspendu(e) pour chaque match ayant utilisé un(e) joueur/se inéligible. Le comité de discipline pourra aussi prendre des mesures supplémentaires après avoir considéré les circonstances.

**8. Un(e) joueur/se peut jouer dans une catégorie plus haute pour leur communauté respective mais doit présenter une lettre de consentement parental et une approbation de leur association et/ou communauté. Par contre, si la communauté natale du joueur/se n'a pas d'équipe dans leur catégorie, le/la joueur/se peut participer en tant que joueur 'import' selon la règle #18 et joueur pour une autre communauté.**

**9. Durée des matchs et règle de grâce ('mercy')**

Une période d'échauffement de 3 minutes avant le début du match

1ère période : 15 minutes à temps continu

2ème période : 15 minutes à temps continu

3ème période : 10 minutes (dernières 5 minutes à temps arrêté)

Lorsqu'il y aura un différentiel de 5 buts, le reste du match sera disputé à temps continu, même si le différentiel diminue à moins de 5 buts.

Lorsque le différentiel atteindra 7 buts, le match sera arrêté après la fin de la deuxième période, et le pointage ne sera plus mise à jour et/ou ne sera plus affiché.

**10. FIN DE MATCH RÉGLEMENTAIRE DANS LA RONDE PRÉLIMINAIRE**

Dans tout match régulier, s'il devait y avoir un match nul après 3 périodes, des tirs de barrage prendront lieu avec 3 tireurs/ses pour débiter pour chaque équipe. Si la nulle devait persister, les tirs continueront avec un tir par équipe en alternance jusqu'à ce qu'un gagnant soit déclaré. Aucun(e) joueur/se ne pourra tirer plus d'une fois avant que tout(e) joueur/se aie tiré au moins une fois chaque.

Note: l'équipe hôte (sur l'horaire) décidera qui tirera en premier.

**2024 Festival de hockey mineur des Premières Nations**  
**Règles officielles**

**11. FIN DE MATCH RÉGLEMENTAIRE DANS LES MATCHS ÉLIMINATOIRES (quart, demi et finale)**

Il n'y aura pas de tirs de barrage dans tout match éliminatoire. Toute période supplémentaire sera jouée avec l'équipe qui compte en premier déclarée gagnante ('sudden death'). La première période supplémentaire sera jouée à 4 patineurs/ses en plus d'un(e) gardien/ne pour 5 minutes à temps arrêté. Toute période supplémentaire additionnelle sera jouée à trois patineurs/ses plus un(e) gardien/ne pour des périodes de 20 minutes jusqu'à ce qu'un gagnant soit déclaré.

**12. Temps mort ('timeout')**

Un temps mort de trente (30) secondes sera accordé pour chaque équipe à chaque match.

**13. FORMAT DU FESTIVALE ET NOMBRE GARANTI DE MATCHS**

Toute équipe sera garantie de jouer au moins trois (3) matchs.

**14. CLASSEMENT**

Points accordés comme suit:

- Victoire en temps réglementaire 3 points
- Victoire en temps supplémentaire 2 points
- Défaite en temps supplémentaire 1 point
- Défaite en temps réglementaire 0 point
- Franc-jeu 1 point

**15. FRANC JEU**

Le point de franc jeu sera accordé si l'équipe ne dépasse pas la limite de punitions par match.

- U11 5 punitions mineures
- U13 6 punitions mineures
- U15 7 punitions mineures
- U18 8 punitions mineures

**2024 Festival de hockey mineur des Premières Nations**  
**Règles officielles**

**16. BRIS D'ÉGALITÉ DANS LE CLASSEMENT**

Dans le cas d'égalité dans le classement, les procédures suivantes seront appliquées :

Égalité entre 2 équipes

- a) L'équipe ayant gagné le match entre les 2 équipes
- b) L'équipe avec le plus de victoires
- c) L'équipe avec le plus grand différentiel de plus-et-moins (+/-)
- d) L'équipe avec le plus de buts-pour dans le festival
- e) L'équipe ayant compté leur premier but du festival le plus rapidement
- f) Tirage au sort

Égalité entre 3 (ou plus) équipes

- a) Le plus grand différentiel de plus-et-moins (+/-)
- b) Le plus de buts-pour
- c) L'équipe ayant compté leur premier but du festival le plus rapidement
- d) Tirage au sort

**17. RÈGLE DE JOUEUR/SE 'IMPORT'**

- a) Seules les communautés avec une population de moins de 1000 seront permises un maximum de deux (2) joueurs/ses 'import' dans leur alignement officiel. Les joueurs/ses 'import' doivent absolument être d'origine de Première Nation.
- b) Tout(e) joueur/se ayant résidé pendant au moins douze (12) mois consécutifs ne sera pas considérée comme joueur 'import'.
- c) Un(e) joueur/se peut jouer pour sa communauté natale si il/elle ne réside pas actuellement dans celle-ci. Une communauté natale est définie comme une communauté amérindienne où la famille a résidé le plus récemment avant d'avoir déménagé (pour l'école, le travail, etc.). Typiquement, c'est la communauté d'appartenance où les membres ont leur numéro de Bande/d'enregistrement.

## **2024 Festival de hockey mineur des Premières Nations**

### **Règles officielles**

d) La résidence principale sera utilisée comme facteur déterminant d'éligibilité. Lorsque les parents biologiques ne résident pas ensemble, la communauté où le/la joueur/se réside principalement et va à l'école sera considérée comme résidence principale. Lorsque le/la joueur/se ne réside pas dans une communauté amérindienne, la résidence principale sera considérée comme celle dans laquelle le/la joueur/se réside avec l'un/les parent(s).

e) Si la résidence principale ne peut toujours pas être déterminée avec ces clauses, une demande écrite devra être soumise et sera examinée pour déterminer où le/la joueur/se peut jouer. Cette demande doit être soumise au plus tard une semaine avant le début de l'événement.

Il est recommandé dans l'esprit sportif et du franc jeu, que tout(e) joueur/se des associations locales aie l'opportunité de participer avant l'ajout de joueur/se 'import'. On veut mettre l'emphase sur la participation et nous nous assurerons que tout enfant ait la chance de jouer au festival.

### **18. PUNITIONS**

#### **Mineure:**

Une punition mineure ayant eu lieu en temps continu sera de trois (3) minutes.

Une punition mineure ayant eu lieu en temps arrêtés sera de deux (2) minutes.

Tout(e) joueur/se recevant trois (3) punitions mineures dans un match sera automatiquement expulsé(e) pour le reste du match. Une punition double sera considérée comme deux punitions.

#### **Majeure:**

Une punition majeure ayant eu lieu en temps continu sera de sept (7) minutes.

Une punition majeure ayant eu lieu en temps arrêté sera de cinq (5) minutes.

Une punition majeure entraînera une expulsion automatique, ainsi qu'une suspension du prochain match. Un(e) coéquipier(e) doit purger la punition.

Une punition majeure sera automatiquement examinée par le comité de discipline.

Une punition majeure entraînera la perte automatique du point de franc jeu de l'équipe.

**2024 Festival de hockey mineur des Premières Nations**  
**Règles officielles**

**19. COMPORTEMENT**

Tout(e) joueur/se étant puni(e) pour bataille ou tentative de blessure sera automatiquement expulsé(e) pour le reste du festival. Une sanction supplémentaire pourrait être issue. Tout(e) joueur/se et/ou entraîneur(e) pris sous l'influence de l'alcool et/ou de drogue sera expulsé(e) du festival tant comme participant(e) que spectateur(e). Une sanction supplémentaire sera aussi considérée.

**20. SUSPENSIONS ET INÉLIGIBILITÉ**

L'Association Sport et Loisirs de Eeyou Istchee ('EISRA') en conjonction avec le comité du festival respectera et appliquera toute suspension et décisions prises par toute association locale participante du festival, peu importe le sport impliqué. Une liste des joueurs/ses affectés/es sera maintenu par le comité. Tout(e) joueur/se suspendu(e) ne sera pas permis(e) de participer au festival. Si une équipe est prise à joueur avec un(e) joueur/se suspendu(e) (local ou 'import'), l'équipe perdra tout match, leur frais d'inscription, et sera expulsée du festival.

**21. PROTESTATION**

Aucune protestation sera permise durant le festival.

**22. MISE EN ÉCHEC/CONTACT PHYSIQUE**

Les mises en échec ne seront pas permises dans TOUTE CATÉGORIE au festival.

**23. ÉLIGIBILITÉ ET CONDITIONS POUR LES JOUEURS/SES ÉLITE**

a) Tout joueur/se élite (ou jouant pour les 'Cree Nation Bears') qui fait partie d'une équipe qui participera aux championnats provinciaux après ce festival ou si leur saison est encore active, ne sera pas permis(e) de jouer, selon la règle #5. Par contre, si leur équipe devait se faire éliminer durant le festival, il/elle pourra retourner et jouer au festival pour leur communauté respective.

b) Tout joueur/se élite (ou des 'Bears') doit jouer dans la division compétitive and pour leur communauté respective à moins qu'il n'y ait pas d'équipe dans leur catégorie. Dans cette situation, la règle de joueur/se 'import' (#18) s'appliquera.

**2024 Festival de hockey mineur des Premières Nations**  
**Règles officielles**

c) Lorsque l'éligibilité ne peut être déterminée par ces facteurs ci-haut, une demande écrite sera requise pour déterminer où le/la joueur/se pourra jouer dans le festival. Cette demande doit être soumise au plus tard une semaine avant le début du festival.

## **24. RÉSEAUX SOCIAUX**

Tout(e) joueur/se, entraîneur(e) ou représentant d'équipe pris à utiliser les réseaux sociaux où des photos et/ou commentaires négatifs envers les travailleurs, les officiels, les règles du festival, les adversaires et l'événement seront sujet à des mesures disciplinaires qui seront soumis par le comité organisateur, qui pourraient résulter en une suspension. Il y a une tolérance zéro à l'usage négatif des réseaux sociaux envers l'événement.

### **Directives du Comité Organisateur**

Le comité organisateur n'est pas responsable pour toute perte et/ou dommage à l'équipement ou les effets personnels des participants.

Chaque joueur/se et/ou entraîneur(e) doit présenter leur laissez-passer en entrant à l'aréna. Par faute de présenter leur laissez-passer résultera à devoir payer le prix d'entrée à l'événement. Les équipes se verront remettre les laissez-passer en accordance avec leur alignement officiel.

Le comité organisateur se réserve le droit d'expulser toute personne et/ou équipe qui ne respecte pas les règles et/ou qui se comporte de façon irrespectueuse, contre la loi, et/ou d'une manière dangereuse envers le comité organisateur, travailleur, participant, arbitre et/ou le public.

Toute décision additionnelle prise collectivement par le comité organisateur sera finale.

### **À nos fidèles supporteurs et participants :**

Nous sommes ici pour montrer l'exemple pour la jeunesse qui participe à cet événement. Donc, il est impératif que les entraîneurs, gérants, spectateurs, parents, directeur de récréation et coordonnateurs de sport mineur montre l'exemple d'esprit sportif et du franc jeu. Tout le monde se doit d'agir d'une façon professionnelle et courtoise.

### ***Le comité organisateur du Festival de hockey mineur des Premières Nations.***

\*\*\* Événement sanctionné par le E.I.S.R.A \*\*\*